



**RÉSIDENCE**  
**ALBERT**

**PERRISSIN**

24 AVENUE DE LA LIBERTÉ  
91700 SAINTE-GENEVIÈVE-DES-BOIS

 01 60 15 48 16

**Résidence Autonomie pour personnes âgées**

# VIVRE

## DANS UNE RÉSIDENCE AUTONOMIE

### PERMET DE

Notre résidence autonomie est conçue pour accueillir des personnes âgées autonomes qui ne peuvent plus ou n'ont plus l'envie de vivre chez elles. C'est un relais entre le domicile et un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD). La résidence autonomie accueille les personnes seules ou les couples.

L'esprit de la résidence résulte d'un équilibre harmonieux existant entre vie communautaire, respect de l'intimité et besoins des résidents.

continuer à **vivre de manière indépendante**, bénéficier d'un **environnement plus sécurisé et convivial**, utiliser des **services collectifs** : animations, aides administratives..., avoir un **loyer modéré**.

## LES CRITÈRES D'ADMISSION

Les personnes doivent être retraitées, valides et autonomes (GIR 5 ou 6). Si un couple entre en même temps dans une résidence autonomie, les deux membres doivent remplir ces critères d'admission.



# FONCTIONNEMENT

Notre résidence autonomie de 5 étages est composée d'appartements privés et d'espaces communs partagés par les résidents (salle d'animation, espaces verts...).

- Les animaux de compagnie de petite taille sont admis dans l'établissement (chiens tenus en laisse obligatoirement).
- L'entretien de l'appartement est à la charge du résident. Au besoin, il peut avoir recours à un service extérieur d'aide à domicile.
- La résidence est composée de studios (31m<sup>2</sup>) et de T2 (50m<sup>2</sup>).
- Chaque appartement est muni d'une kitchenette avec évier, placards, cuisinière, four et réfrigérateur.



Studio de 31 m<sup>2</sup>



## TARIFS

La résidence autonomie est habilitée aux **aides suivantes** :

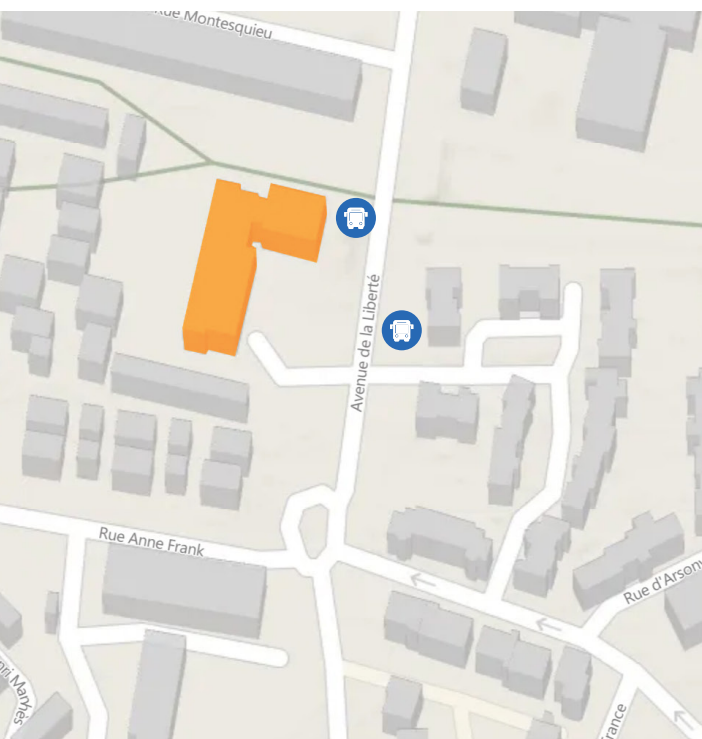
- **L'APL** (aide personnalisée au logement).
- **L'ASH** (aide sociale à l'hébergement).

Le coût des loyers est donc modéré. Il est calculé selon un coût journalier autorisé par le conseil Départemental de l'Essonne.



## COORDONNÉES

RÉSIDENCE ALBERT PERRISSIN  
24 AVENUE DE LA LIBERTÉ  
91700 SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS  
☎ 01 60 15 48 16



# PRESTATIONS

- Gestion administrative de l'ensemble du séjour, notamment l'état des lieux contradictoire d'entrée et de sortie et l'élaboration et le suivi du contrat de séjour.
- Accueil 5j/7j, de 9h à 18h.
- Mise à disposition d'un logement privatif avec la possibilité d'installer le téléphone, internet, un lave-linge.
- Possibilité de réserver une chambre d'hôte pour l'accueil des familles et des proches.
- Accès libre aux espaces partagés
- Accès à la **WIFI** dans la salle commune de la résidence.
- Accès à une offre d'action de **prévention de la perte d'autonomie** au sein de la résidence ou à l'extérieur.
- Accès à un **dispositif de sécurité** apportant au résident une assistance et un moyen de se signaler 24h/24h : gardiennage et téléassistance (la téléassistance est un service payant, la gratuité est soumise à conditions).
- Accès libre aux **animations et aux activités** (ateliers mémoire, théâtre, ateliers manuels, goûters à thème avec intervenants extérieurs, ...).
- Des **commerçants et prestataires** sont accueillis régulièrement dans **l'enceinte de l'établissement**.
- Un **arrêt de bus** se trouve au pied de la résidence.
- Accès au service de **livraison de repas** à domicile proposé par la Ville. (tarifs selon ressources).
- Pour préserver la tranquillité et la sécurité des résidents, tout **démarchage et colportage sont interdits**. Les accès à la résidence sont protégés par un dispositif de badge.